

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 7 octobre 2013

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 27 septembre 2013 s'est réuni le 7 octobre 2013 à 18h00 salle du Conseil de la Mairie de Commentry, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
CHAMBLET	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jocelyne BIZEBARRE
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI, excusé Annie LAVILLE, présente à partir de la question 15 Ghislaine MANOURY, excusée
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT, excusé
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par Jean-Pierre PICANDET Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER, excusé remplacé par Bernard BIDET Guy AMARY, excusé
MALICORNE	André SAVY Guy PONS
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET, excusé
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD, présent à partir de la question 8 Valérie LAMARQUE, présent à partir de la question 7

Claude Riboulet est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.
Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2013.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées ci-dessus.

2) ADMINISTRATION GENERALE – ACCEPTATION D'INDEMNISATION – DOMMAGE ELECTRIQUE CHAMBRE FROIDE MULTI-ACCUEIL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'indemnisation de notre assurance Groupama d'un montant de 292,30 € pour un dommage électrique intervenu le 17 mai 2013 sur la pompe de dégivrage de la chambre froide de la structure multi-accueil « 3 pommes ». Cette indemnisation tient compte d'une vétusté de 80%.

3) ADMINISTRATION GENERALE – ACCEPTATION D'INDEMNISATION – DOMMAGE ELECTRIQUE ALARME ACCUEIL DE LOISIRS LES GALIBOTS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'indemnisation de notre assurance Groupama d'un montant de 240,57 € pour un dommage électrique intervenu le 19 mai 2013 sur l'alarme du centre de loisirs suite à un orage.

4) ADMINISTRATION GENERALE – SDE 03 - APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SDE 03 DU 11 JUILLET 2013 - COMPÉTENCE NOUVELLE À L'ARTICLE 3 : RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE CHALEUR :

Le Conseil Communautaire donne à l'unanimité un avis favorable à l'évolution statutaire du SDE03.

La modification statutaire permettrait donc de rendre les statuts plus aptes à répondre à un besoin plus global de chauffage bois.

5) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N 3 DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal. Cette décision permet de prévoir des crédits pour la réalisation d'une aire de jeux au centre multi-accueil « 3 pommes ».

6) ADMINISTRATION GENERALE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - CONTRAT DE LICENCE ET DE MAINTENANCE SYSTEME DE POINTAGE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats à intervenir avec la Société Abelium afin d'assurer l'assistance, la maintenance et les mises à jour réglementaires du module logiciel gérant le système des douchettes qui permettent de pointer les arrivées et les départs des enfants pour un montant annuel de 152,00 € HT.

7) ADMINISTRATION GENERALE – EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES DES ZA – MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA LYONNAISE DES EAUX :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de prestation de service avec la Lyonnaise des eaux concernant l'entretien et l'exploitation du bassin de rétention des eaux pluviales du Campus de Saint-Amand pour un montant de 2 147,00 € HT, du bassin de rétention des eaux pluviales du Campus de La Folie pour un montant de 2 147,00 € HT et de la lagune de la ZA de la Croix de Fragne pour un montant de 1 195,00 € HT.

8) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – CIRCUITS VTT– INSCRIPTION ESPACES SITES ITINERAIRES (ESI) AU PLAN DEPARTEMENTAL ESPACES SITES ET ITINERAIRES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de solliciter l'inscription du réseau de circuits VTT au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

9) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – CHEMINS DE RANDONNÉES PEDESTRES– INSCRIPTION ESPACES SITES ITINERAIRES (ESI) AU PLAN DEPARTEMENTAL ESPACES SITES ET ITINERAIRES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de solliciter l'inscription du réseau de circuits de randonnée pédestre au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent

10) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – CHEMINS DE RANDONNÉES– CONVENTIONS DE PASSAGE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions avec les propriétaires privés dans le cadre des chemins de randonnées et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

11) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – MODALITES D'APPLICATION DU FONDS DE CONCOURS POUR AIDER LES COMMUNES A APPORTER DES TERRAINS OU BATIMENTS AUX BAILLEURS SOCIAUX

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter les modifications des modalités d'attribution de ce fonds de concours; les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif, à l'article 6574. Les modifications sont relatives essentiellement au montant de l'aide qui est passée de 4 400 € à 5 000 € et à la définition d'un périmètre éligible sur chaque commune.

12) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS - GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNTS :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie par la Communauté de Communes des sommes de 296 000,00 euros pour le prêt PLUS – 4 pavillons, représentant 80 % du montant de l'emprunt de 370 000,00 euros et 69 600,00 euros pour le prêt PLAI – 1 pavillon, représentant 80 % du montant de l'emprunt de 87 000,00. Ces prêts sont destinés à financer les travaux de construction de 5 pavillons à Commentry – Rue Aujâme.

13) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – O.P.A.C. – PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS - GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNTS

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder la garantie par la Communauté de Communes pour le remboursement des sommes de 216 000,00 euros pour le prêt PLUS – 3 logements, représentant 80 % du montant de l'emprunt de 270 000,00 euros et 56 000,00 euros pour le prêt PLAI – 1 logement, représentant 80 % du montant de l'emprunt de 70 000,00 euros. Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition seule de 4 logements - 6, rue J.J. Rousseau à COMMENTRY.

14) TRAVAUX - ZAC DE LA BRANDE – CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES POUR LES CAMPUS 3 ET 6 – AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour les Campus 3 et 6. Les travaux supplémentaires entraînent une plus-value qui s'élève à 31 592,00 € HT.

15) ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications du règlement intérieur de l'accueil de loisirs des Galibots.

Claude Riboulet propose qu'il y ait un travail sur la distinction entre un tarif repas pour les contribuables ressortissant de la Communauté de Communes et un tarif repas pour les personnes qui ne sont pas contribuables sur le territoire communautaire, compte tenu qu'une part du coût du repas est prise en charge par le budget de la Communauté de Communes.

Il propose également de réfléchir à l'ouverture du centre de loisirs le mercredi matin compte tenu de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée prochaine.

Monsieur le Président annonce qu'une réunion avec les Maires est programmée le jeudi 24 octobre 2013 sur ce sujet.

16) ENFANCE - JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL « 3 POMMES » – CONVENTION DE SERVICE RELATIVE AU SERVICE EXTRANET DE CONSULTATION DES RESSOURCES POUR LA PSU DE MSA AUVERGNE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la « convention de service relative au service extranet de consultation des Ressources pour la Prestation de Service Unique de MSA Auvergne » ainsi que la « demande d'accès au télé service Consultation Ressources PSU ».

17) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION D'INTERVENTIONS D'EVEIL MUSICAL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec l'école Municipale de Musique qui propose des interventions d'éveil musical. Le montant total de la prestation s'élève à 420 € TTC.

18) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION « ATELIERS D'EVEIL AUTOUR DES SENS » :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et l'Association « Co-Agir » de Beaumont pour des ateliers «d'éveil autour du goût et de l'odorat». Le montant total de la prestation s'élève à 187,43€.

19) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION D'INTERVENTION D'UNE CONTEUSE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et Mme Christine RIGHI pour des animations autour du conte,

proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi accueil. Le montant total de la prestation s'élève à 560,00 €.

20) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le contrat et le bon de commande avec la société ABC Portage Services pour l'intervention d'un psychologue. Le montant des séances s'élève à 1200,00 € TTC pour un total de 15 heures d'interventions frais kilométriques et charges comprises.

21) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONTRAT DE CESSION SPECTACLE:

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de cession avec la Compagnie « le Bateleur », représentée par la Présidente Mme Evelyne LHOEST- MARTIN, qui s'engage à produire le spectacle intitulé « Le manège de Monsieur Pompon ». La manifestation aura lieu le Samedi 25 Janvier 2014 à 15h30 au Théâtre Alphonse Thivrier à Commentry. Le montant de la prestation s'élève à un total de 800 € TTC, forfait de déplacement compris.

22) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – DETERMINATION DU PRIX DU REPAS BENEFICIAIRE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le prix du repas facturé aux bénéficiaires à 7,40 € TTC à compter du 1er novembre 2013.

23) VIE SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE – REPAS DE FETES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs des repas de fêtes 2013 appliqués aux bénéficiaires à :

- 15 euros pour le repas de Noël
- 18 euros pour la Saint Sylvestre

24) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTIONS ANIMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'animations dont les thèmes sont les suivants :

- Quatre ateliers avec un intervenant (fournitures comprises) : 235,00 €
- Un spectacle de contes pour le jeune public : 400,00 €

- Un spectacle avec 3 conteurs-musiciens pour les adultes : 837,00 €
- Trois semaines de location d'une exposition pour la petite-enfance : 1 516,00 €
- Prêt de l'exposition itinérante proposée par le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (pour 2014)

Questions diverses :

Mardi 15 octobre à 17h30 à la salle polyvalente de Durdar-Larequille : rendu de la phase 2 de l'étude de stratégie financière avec des simulations de passage en fiscalité professionnelle unique et des simulations de transfert de compétences.

Jeudi 24 octobre 2013 à 14h00 à la salle de formation de l'Hôtel d'entreprises : réunion avec les maires sur la réforme des rythmes scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Conseil Communautaire a été suivi de la présentation de la phase 2 - – stratégie de développement de l'action sociale communautaire – de l'étude d'analyse de besoins sociaux.